

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 février 2009 à 20 heures sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire, sur convocation du 31 janvier 2009.

Présents: Mmes Bove, Domont, Ogier, Paillard  
MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Malaval, Wilkins

Absent excusé: M. Langlois

Secrétaire de séance: Mme Paillard

La séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité.

### **SPANC**

Après un long débat quant à l'adhésion au Syndicat d'Assainissement Non Collectif de la Béthune, des informations complémentaires étant nécessaires pour prendre une décision, il a été décidé de remettre ce sujet au prochain Conseil Municipal.

### **Chemins ruraux**

Le Conseil Municipal adopte la proposition de classement de certains chemins ruraux dans la voirie communale.

### **Révision des tarifs de la salle communale**

Le Conseil Municipal adopte les modifications suivantes :

- **Habitants de Bures en Bray :**  
½ journée ou journée week-end : 150 € (dont 50% d'acompte)
  - **Habitants extérieurs de la commune :**  
½ journée ou journée week-end : 200 € (dont 50% d'acompte)
  - **Habitants extérieurs de la commune :**  
Week-end (2 jours consécutifs) : 300 € (dont 50% d'acompte)
- Réservation en semaine, la journée : 100 € (dont 50% d'acompte)

### **BLN**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fiscaliser la participation de 1 610 € (322 habitants x 5 €) pour l'exercice 2009.

### **Urbanisme**

Vu plusieurs demandes de la Mairie à l'intéressé concernant l'insécurité,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2007,  
Vu une demande cumulée de certificats d'urbanismes de la SCP Burettes,  
Vu la réunion sur place du Collège Départemental de la Sécurité Routière,  
Etant dans l'attente du rapport du CDSR, d'un relevé topographique afin de connaître les limites de bornage entre la SCP Burettes et le Département, en vue d'une amélioration de la visibilité dans ces virages,  
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de réponse positive à la dernière demande de CU en date du 27 décembre 2008 tant que ne seront pas réglés les problèmes cités ci-dessus.

### **Site Internet**

Le Conseil Municipal valide l'adhésion d'un site municipal sur « Réseau des communes » géré par la société NOTRE INFO DIGITAL. Notre commune sera ainsi dotée d'un site Internet.

### **Stage 1<sup>er</sup> secours**

Le Conseil Municipal propose un stage 1<sup>er</sup> secours aux habitants de Bures-en-Bray.  
Le coût du stage est de 65 € par personne (une participation de 30 € par personne limitée à 12, habitant la commune, sera à déduire du coût du stage).

### **Concours pour l'école du village**

Il a été proposé l'organisation d'un concours avec les enfants de l'école de Bures. Le Conseil Municipal accepte le principe. Monsieur Malaval prendra contact avec les professeurs des écoles.

En raison de l'heure tardive et des sujets restant à l'ordre du jour, il est décidé de reporter ces dossiers au prochain Conseil Municipal fixé au VENDREDI 13 FEVRIER 2009 à 20 heures.